

République du Niger

Fraternité - Travail - Progrès Cabinet du Premier Ministre Comité National de Concertation







Rapport annuel d'activités ITIE 2014

Sommaire

Acro	onymes	3
Ava	nt propos	4
Intro	oduction	5
1.	Evaluation générale de la performance annuelle	6
2. trav	Evaluation des performances vis-à-vis des objectifs et des activités définis dans le plan de ail	6
3.	Evaluation des performances par rapport aux Exigences de l'ITIE	8
4. et d	Aperçu des réponses du Groupe multipartite aux recommandations issues de la réconciliation le cas échéant.	
4. pa	1 Recommandations spécifiques à la mission : Rapport collecte et réconciliation des flux de aiements et revenus 2012 par l'Administrateur Indépendant	
	4.1.a Constats et recommandations sur la collecte 2012	9
	4.1.b Synthèse des informations contextuelles et de la collecte 2012	9
4. A	2 Recommandations relatives au Rapport de validation 2011: Recommandation pour les ctions à l'avenir pour l'ITIE au Niger	. 14
5.	Points forst ou faiblesses identifiés dans le processus ITIE	. 15
6.	Couts totaux de mise en œuvre	. 18
7.	Commentaires supplémentaires	. 19
8.	Ce rapport d'activités a-t-il été discuté en dehors du Groupe multipartite ?	. 20
9. du n	Composition détaillée du Groupe multipartite durant la période concernée (y compris le déformant le déformant le déformant le réunion et des présences)	
	COMITE NATIONAL DE CONCERTATION ITIE NIGER (Liste de présence 2014)	.21
Ann	exes	. 24
Aı	nnexe 1 : Budget prévisionnel 2014/2016	. 24
Aı	nnexe 2 : Norme et Plan de travail	. 25
	1. La norme ITIE et sa prise en compte dans le Plan 2014/2016	. 25
Aı	nnexe 3 : le Plan de travail 2014/2016	. 27
Δι	nneve 5 · ACCORD DE PARTENARIAT STRATEGIOLIE ENTRE L'ETAT DIL NIGER ET AREVA	30

Acronymes

BCEAO	Banque Centrale des Etats de L'Afrique de l'Ouest
CFA	Communauté Financière Africaine
CNC	Comité National de Concertation
DGD	Direction Générale des Douanes
DGI	Direction Générale des Impôts
EDII	Etablissements Dangereux, Incommodes et Insalubres
GREN	Groupement des Réseaux des Organisations pour la défense de
	l'environnement au Niger
ITIE	Initiative pour la Transparence des Industries Extractives
IRCM/IRVM	Impôt sur le Revenu des Capitaux et des Valeurs Mobilières
ISB	Impôt Sur le Bénéfice
ITS	Impôt sur les Traitements et Salaires
ME/P	Ministère de l'Energie et du Pétrole
MM/DI	Ministère des Mines et du Développement Industriel
OSC	Organisation de la Société Civile et ONG
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
ROTAB	Réseau des Organisations pour la Transparence et l'Analyse
	Budgétaire - PCQVP
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
STE	Société
TAP	Taxe d'Apprentissage
TCFGE	Taxe sur Certains Frais Généraux des Entreprises
TEA	Taxe d'Exploitation Artisanale
TIPP	Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée

Avant propos

La mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE) au Niger, Pays déclaré conforme à la Norme ITIE depuis la production du rapport de validation de 2011, nécessite la production et la publication du présent rapport annuel d'activités, au titre de l'année 2014, avant le 1^{er} juillet 2015 conformément à l'Exigence 7.2 (a), qui indique que :

- le groupe multipartite est tenu de publier des rapports annuels d'activités.
- le rapport d'activités vise à documenter l'impact de l'ITIE et à communiquer les efforts déployés pour rester pays conforme ITIE, en précisant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés dans le plan de travail.

Le CNC répond à cette exigence sous peine des mesures suspensives prévues par l'Exigence 1.6(c) si le rapport annuel d'activités n'est pas publié dans les délais jusqu'à ce que le Conseil d'administration de l'ITIE confirme que le rapport d'activités manquant ait bien été publié.

Introduction

Le Niger a adhéré à l'Initiative pour la transparence des Industries Extractives, ITIE, en 2005, a accédé au statut de <<Pays conforme ITIE>> à la suite du processus de validation en 2011 et la prochaine validation est prévue en 2016. Les rapports de collecte et de réconciliation de 2005 à 2012 des paiements et des revenus issus des industries extractives ont été publiés. Le présent rapport annuel d'activités au titre de l'année 2014 est conforme à l'Exigence 7.2 qui stipule que le Groupe multipartite est tenu d'évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles.

Ce rapport restaure le cadre logique ci-après en référence à la Norme ITIE adoptée à Sydney en 2013 par la Conférence mondiale de l'ITIE.

- a) La publication par le CNC de rapport annuel d'activités incluant :
- i. Un résumé des activités ITIE entreprises durant l'année écoulée ;
- ii. Une évaluation des progrès accomplis en matière de mise en œuvre ou de maintien de la Conformité par rapport à chaque Exigence de l'ITIE, ainsi que de chaque mesure prise dans le but de dépasser les Exigences. Cette évaluation devra porter sur les actions entreprises pour répondre aux questions telles que la gestion des revenus et des dépenses (3.7-3.8), les paiements de frais de transport (4.1.f), les dépenses sociales discrétionnaires (4.1.e), les transferts infranationaux ponctuel (4.2.e), la propriété réelle (3.12);
- iii. Un aperçu des réponses du Groupe multipartite aux recommandations issues de la réconciliation et de la validation, et des progrès accomplis, conformément à la disposition 7.1.a. le Groupe multipartites est encouragé à établir une liste des recommandations et des activités qui ont été entreprises en vue de répondre à chacune d'entre elles ;
- iv. Une évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs définis dans le plan de travail du Groupe multipartite (Exigence 1.4), y compris l'évaluation de l'impact et des résultats des objectifs énoncés ;
- v. Un compte rendu narratif des efforts entrepris pour renforcer la mise en œuvre de l'ITIE, y compris toute action visant à rendre les déclarations de l'ITIE plus détaillées et à élargir leur portée ou à accroître l'implication des parties prenantes.
- **b)** La participation des parties prenantes à la publication du rapport annuel d'activités et l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE.

Il ressort des attentes du rapport annuel 2014 les points ci-dessous présentés de 1 à 9, conforme au canevas type de rapport ITIE et en référence au Plan de travail 2014/2016 de l'ITIE Niger.

1. Evaluation générale de la performance annuelle

Conformément à l'Exigence 7.2 (a) (i), les activités ITIE Niger entreprises durant l'année 2014 sont brièvement décrites en rapport aux objectifs fixés dans le plan de travail 2014/2016.

Les objectifs sont atteints en ce qui concerne la production des rapports dont les échéances sont en 2014, notamment le rapport de mise en œuvre 2013-LIVRE BLANC- et la publication du rapport de rapprochement final ITIE 2012 conformément à la Norme ITIE.

Cependant, le démarrage de l'exercice de pré-validation en perspective pour 2016 et la suite de l'analyse prospective sur les facteurs de changement dans les IE n'ont pu se réaliser en 2014 compte tenu des préoccupations sur la production du rapport 2012 prenant en compte la situation contextuelle du secteur minier, gazier et pétrolier au Niger. Un rapport de démarrage sur la propriété réelle a également été produit. Le détail des activités est décliné ci-après par objectif du Plan.

Par ailleurs, la conférence de presse du Secrétariat permanent de l'ITIE en 2011 avait conduit à la déclaration en conseil des ministres en septembre 2011, par le Ministre d'Etat, Ministre des mines, à la conclusion que le partenariat dans la production d'uranium était déséquilibré et n'était pas favorable pour le Niger. Ce constat a ouvert la voie à la négociation entre le Niger et son partenaire Areva à la plate forme des engagements visant à rendre favorable les retombées de l'exploitation de l'uranium pour le Niger à travers les points inscrits à l'accord de partenariat stratégique joint en annexe 5.

Les Organisations de la Société Civile (OSC) en général et celles prenant part au processus ITIE dont le GREN et le Rotab ont particulièrement accompagné ces négociations jusqu'à leur aboutissement et leur publication.

2. Evaluation des performances vis-à-vis des objectifs et des activités définis dans le plan de travail.

Les progrès réalisés par objectif du Plan en relation à l'Exigence 1.4 sont indiqués ci-après et les impacts réels sont attendus dans les résultats des négociations entre le Niger et le groupe Areva dont ci-joint en annexe 5.

Les Organisations de la Société Civile (OSC) membres et non membres du Comité national de concertation de l'ITIE au Niger ont particulièrement été actifs pendant la période de ces négociations. Les activités ITIE de 2014 SUISSAID Niger sont en annexe 4.

Plan de travail 2014/2016: Le Plan comprend six objectifs séquentiels étendus sur trois (3) ans.

	iectifs prioritaires pliquer)	Activités	Réalisation 2014
1.	Expliquer la contribution du secteur à l'économie	 Produire les rapports pays (2012/2013/2014/2015) Produire les rapports de mise en œuvre 	Le rapport 2012 est publié Le rapport 2013 est produit. Le présent rapport 2014 est publié
		Produire des rapports de prospectives	
		 Produire le rapport de validation Analyser les données pour définir la contribution à l'économie 	
		 Traduire l'analyse et les rapports en messages simples destinés au grand public sous forme d'affiches, infographies, émissions TV et radio y compris en langues nationales 	
2.	Déterminer si le gouvernement perçoit ce qu'il est supposé recevoir	 Publier des rapports pays exhaustifs incluant la divulgation gouvernementale complète des revenus issus des industries extractives ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières Analyser ces rapports afin de relever les anomalies (infractions aux conventions, codes minier et pétrolier entrainant un manque à gagner) 	Rapport 2012 conforme à la Norme- situation contextuelle
3.	Alimenter le débat public responsable sur les IE afin de : - renforcer le contrôle citoyen sur la gestion des ressources naturelles - renforcer la responsabilité des entreprises et du gouvernement envers les citoyens et les communautés	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication ITIE Niger Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement des capacités des parties prenantes ITIE Niger	Expertise attendue (financement PAMOGEF/BAD)
4.	Identifier les conflits d'intérêt	Participer au projet pilote sur les propriétaires réels	Rapport de démarrage produit
5.	Contribuer au renforcement des capacités du gouvernement en matière de gouvernance et de planification des IE	 Rechercher des expertises et des financements Poursuivre l'analyse prospective sur les industries extractives et proposer des recommandations au gouvernement 	Expertise Cour des Comptes- rapport Expertise externe – Cabinet/ mines et pétrole

Prévenir les conflits /
Renforcer la confiance afin
d'améliorer le climat de
travail et celui des affaires
 Etablir et respecter un agenda de réunion
conformément au règlement intérieur

Mener la réflexion au sein du CNC et faire des
recommandations aux parties prenantes
 Règlement intérieur mis en
œuvre
 Mener la réflexion au sein du CNC et faire des
recommandations aux parties prenantes
 Réflexion gouvernance CNC
en projet

3. Evaluation des performances par rapport aux Exigences de l'ITIE

Cette évaluation menée Exigence par Exigence, est décrite dans le tableau ci-dessous :

Exigence	Progrès
l'Exigence 7.2 (a) (ii)	Bonne évaluation par rapport au maintien de la conformité.
la gestion des revenus et des dépenses (3.7-3.8)	Loi de cadrage macro économique du budget et Manuel de statistiques de finances publiques du FMI. (informations contextuelles sur les industries extractives).
les paiements de frais de transport (4.1 (f))	Les couts de transports sont intégrés au cout de production donc au prix de revient. Il n' ya donc pas de traitement distinct.
les dépenses sociales discrétionnaires (4.1(e))	RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) et obligation du code pétrolier et de la loi minière.
les transferts infranationaux ponctuel (4.2 (e))	15% aux collectivités Art.95 (Loi n°2006-26) Ristournes et utilisation des recettes minières - loi minière.
	Art.146 Code pétrolier 2007. Les recettes pétrolières constituées par la redevance ad valorem, les droits fixes et la redevance superficiaire, déduction faite des ristournes concédées aux agents du ministère en charge des hydrocarbures.
la propriété réelle (3.11)	Production du rapport de démarrage sur la propriété réelle.
les contrats (3.12)	Publication des contrats et avenants au J.O. de la République.

4. Aperçu des réponses du Groupe multipartite aux recommandations issues de la réconciliation et de la Validation le cas échéant.

Conformément à l'Exigence 7.2 (a) (iii), il est présenté ci-dessous un aperçu des réponses du CNC aux recommandations issues de la réconciliation et de la validation et des progrès accomplis, en vertus de l'Exigence 7.1.

4.1 Recommandations spécifiques à la mission : Rapport collecte et réconciliation des flux de paiements et revenus 2012 par l'Administrateur Indépendant.

Le rapport 2012 a permis à l'administrateur indépendant la formulation des constats et recommandations ci-dessous. Il apparait également une synthèse de détails des informations contextuelles publiques au sujet des industries extractives au Niger conformément à l'exigence 3 de la norme ITIE.

4.1.a Constats et recommandations sur la collecte 2012

Il apparait que la mise en œuvre du Plan de travail 2014/2016 répond dans ses attentes aux recommandations de l'Administrateur Indépendant.

	constats	recommandations
1	Les chevauchements des paiements et des encaissements sur deux (2) exercices et les erreurs d'imputation	
2	Les paiements infranationaux effectués, Taxe immobilière dans les régions (Arlit, Tillabéry, Diffa) non centralisés automatiquement à Niamey	Accélérer la mise en œuvre des activités prévues dans le plan de travail 2014-2016 de l'ITIE.
3	Les sociétés ne déclarent pas en général l'intégralité des droits de douane qu'elles versent à l'Etat par l'intermédiaire des transitaires	

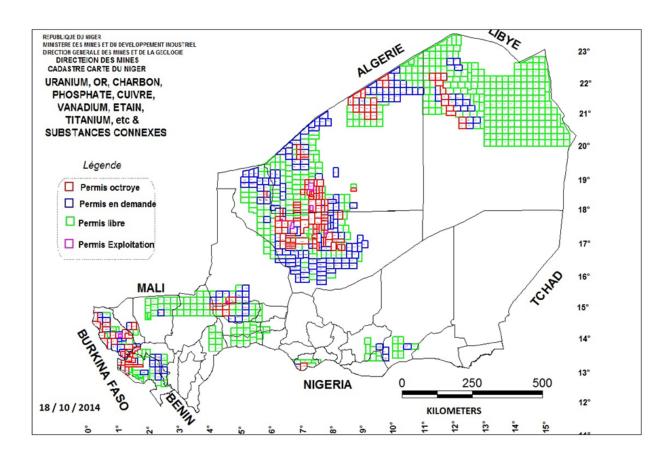
4.1.b Synthèse des informations contextuelles et de la collecte 2012

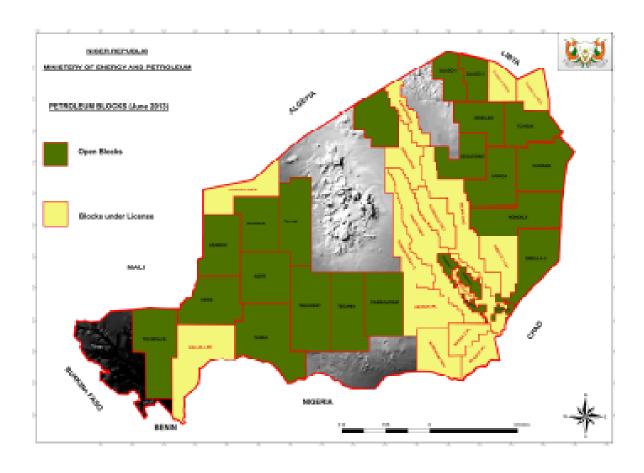
Contexte des industries extractives

Après un rappel du cadre macroéconomique tiré par une contribution significative du secteur extractif, le rapport présente le cadre législatif et fiscal dans lequel évolue le secteur extractif avec, en premier, la loi fondamentale, la Constitution du 25 novembre 2010 qui y consacre une section entière. Le secteur est également régi par des lois supranationales (OHADA, directives

UEMOA et CEDEAO), des lois nationales qui s'appliquent à l'ensemble des entreprises (Code Général des Impôts, Code des Douanes, Code sur la transparence dans la gestion des finances publiques) et des lois spécifiques aux industries extractives (Loi minière, Code pétrolier).

Le rapport donne un bref aperçu du potentiel minier et pétrolier, la production du secteur, sa contribution à l'économie nationale, notamment au PIB, aux exportations et à la création d'emploi.





Nombre d'effectifs

Evolution d	les effectifs du	u personnel nigé	rien dans les s	sociététs m	inières									
Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009prév	2010pré	2011	2012	2013
SOMAIR	624	589	559	561	577	577	601	695	824	995	1132	1182	1206	1219
COMINAK	1046	1046	1027	1040	1068	1048	1168	1212	1184	1187	1158	1128	1110	1096
SONICHAR	376	309	301	290	283	282	281	280	343	354	354			
SML					171	221	109	196	201	217	225	335	331	245
BCM								223	237	204	210			
SOMINA									70	415	280			
IMOURAREN	_									126	196	243	268	298
effectif total	2046	1944	1887	1891	2099	2128	2159	2606	2859	3498	3555			
source:DM														

Compagni	es pétrolières	CNPC-NP	SORAZ
Effectifs	Nationaux	220	433
	Expatriés	64	298

Les volumes de production

PRODUCTIO	N D'URANIUN	/ (en tonnes)												
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
PRODUCTIO	2898	2920	3072	3143	3273	3093	3434	3153	2993	3245	4199	4264	4773	4277
SOMAÏR	978	1008	1066	1126	1277	1315	1565	1750	1704	1808	2650	2726	3065	2730
COMINAK	1920	1912	2006	2017	1996	1778	1869	1403	1289	1437	1549	1433	1507	1508
SOMINA												105	201	39

OR									
2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
		(Kilogran	nme)						
1590	4962	2572	3427	2314	1985	1950	1957	1662	1041
669	3001	1481	2467	2168	1770	1596	1453	1549	962,22
921	1961	1091	960	146	215	354	504	112,6	78,82
1490	4922	2609	3392	2354	2053	1925	1935	1597	1153
595	2961	1518	2432	2208	1838	1571	1431	1484	1074
895	1961	1091	960	146	215	354	504	112,6	78,82
8976	34154	19528	25529	19106	20663	37121	46161	43299	26824
3535	19511	9733	17281	17505	18341	31539	36014	40821	25336
5441	14643	9795	8248	1601	2322	5582	10147	2478	1488
	1590 669 921 1490 595 895 8976 3535	2004 2005 1590 4962 669 3001 921 1961 1490 4922 595 2961 895 1961 8976 34154 3535 19511	2004 2005 2006 (Kilogram 1590 4962 2572 669 3001 1481 921 1961 1091 1490 4922 2609 595 2961 1518 895 1961 1091 8976 34154 19528 3535 19511 9733	2004 2005 2006 2007 (Kilogramme) 1590 4962 2572 3427 669 3001 1481 2467 921 1961 1091 960 1490 4922 2609 3392 595 2961 1518 2432 895 1961 1091 960 8976 34154 19528 25529 3535 19511 9733 17281	2004 2005 2006 2007 2008 (Kilogramme) 1590 4962 2572 3427 2314 669 3001 1481 2467 2168 921 1961 1091 960 146 1490 4922 2609 3392 2354 595 2961 1518 2432 2208 895 1961 1091 960 146 8976 34154 19528 25529 19106 3535 19511 9733 17281 17505	2004 2005 2006 2007 2008 2009 (Kilogramme) 1590 4962 2572 3427 2314 1985 669 3001 1481 2467 2168 1770 921 1961 1091 960 146 215 1490 4922 2609 3392 2354 2053 595 2961 1518 2432 2208 1838 895 1961 1091 960 146 215 8976 34154 19528 25529 19106 20663 3535 19511 9733 17281 17505 18341	2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 (Kilogramme) 1590 4962 2572 3427 2314 1985 1950 669 3001 1481 2467 2168 1770 1596 921 1961 1091 960 146 215 354 1490 4922 2609 3392 2354 2053 1925 595 2961 1518 2432 2208 1838 1571 895 1961 1091 960 146 215 354 8976 34154 19528 25529 19106 20663 37121 3535 19511 9733 17281 17505 18341 31539	2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 (Kilogramme) 1590 4962 2572 3427 2314 1985 1950 1957 669 3001 1481 2467 2168 1770 1596 1453 921 1961 1091 960 146 215 354 504 1490 4922 2609 3392 2354 2053 1925 1935 595 2961 1518 2432 2208 1838 1571 1431 895 1961 1091 960 146 215 354 504 1961 1091 960 146 215 354 504 1961 1091 960 146 215 354 504 1951 1951 19528 25529 19106 20663 37121 46161 3535 19511 9733 17281 17505 18341 31539 36014	2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 (Kilogramme) 1590 4962 2572 3427 2314 1985 1950 1957 1662 669 3001 1481 2467 2168 1770 1596 1453 1549 921 1961 1091 960 146 215 354 504 112,6 1490 4922 2609 3392 2354 2053 1925 1935 1597 595 2961 1518 2432 2208 1838 1571 1431 1484 895 1961 1091 960 146 215 354 504 112,6 8976 34154 19528 25529 19106 20663 37121 46161 43299 3535 19511 9733 17281 17505 18341 31539 36014 40821

Production de pétrole brut

Année	Remplissage du pipeline (baril)	Quantité vendue à la raffinerie (baril)	Prix de cession (\$/baril)
2011	220 150	680 270	67
2012	_	4 642 828	70
2013	_	6 497 701	70
2014*	_	3 562 739	70
Cumul		15 383 538	

^{*}situation au 31 juillet 2014

Volumes des exportations d'hydrocarbure

Le Niger n'est pas exportateur de brut pour le moment. Toute la production est raffinée pour couvrir les besoins nationaux. Seul le surplus est exporté.

Année	Supercarburant (m3)	Gasoil (m3)	GPL (TM)
2012	63 696	124 342	10 551
2013	188 576	254 467	29 723
2014*	86 021	164 536	18 695

^{*}situation au 30 septembre 2014

Collecte et réconciliation des revenus

L'ITIE Niger a produit son rapport de réconciliation portant sur l'exercice 2012 conformément à la norme ITIE et en s'appuyant sur le rapport 2013 de la Cour des Comptes dans son volet « contrôle sectoriel des paiements et des revenus issus des industries extractives ». Le périmètre de déclaration ITIE couvre les entreprises figurant aux cadastres minier et pétrolier tels que fournis par les services du Ministère chargé des Mines et du Ministère chargé du Pétrole. Les entités déclarantes du Gouvernement sont les régies financières définies par les textes en vigueur (Direction Générale des Impôts, Direction Générale des Douanes, Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité publique et les régies financières des ministères en charge des industries extractives).

Le périmètre des flux a porté aussi bien sur le régime commun que le régime spécifique aux industries extractives.

Le rapport a été élaboré sur le principe permettant d'avoir la plus grande transparence des flux, désagrégés société par société et par type de flux, conformément au modèle de déclaration adopté par le Comité National de Concertation et transmis aux entités déclarantes.

Ainsi la collecte des paiements et revenus miniers et pétroliers pour la période fiscale 2012 et à la date de la publication du rapport a concerné 156 entités.

La réconciliation a donné les résultats suivants :

- L'Etat a déclaré un montant global de : 172,9 milliards de F CFA
- Les Entreprises ont déclaré des paiements de 174,8 milliards de F CFA (après complément, 172,4 milliards F CFA)

Soit un écart global de 0,5 milliards de F CFA représentant 0,3% des revenus totaux réconciliés. Il provient essentiellement des déclarations de paiement non parvenu des sociétés de recherche, des chevauchements des paiements en fin d'année et en début d'année, des paiements infranationaux non centralisés, des déclarations en douanes par les entreprises et par la Direction Générale des Douanes, et des déclarations de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA.

Il y apparait que, nonobstant les écarts mis en évidence, les données sont globalement probantes et représentent le niveau des paiements et des revenus déclarés par les différentes entités.

La répartition de ces flux est donnée dans le graphique ci-dessous

Au regard du niveau de transparence requis par la Norme, l'ITIE Niger, en relation avec les structures de tutelle concernées, s'emploie à sensibiliser l'ensemble des acteurs pour le respect de cet engagement auquel le Niger a souscrit.

Les rapports sont publiés sur le site www.itieniger.ne.

Depuis l'adhésion du Niger, il ressort de ces rapports, couvrant huit (08) années fiscales, comme présenté dans le tableau ci-dessous, que les contributions des exploitations minières et pétrolières, sur l'exercice 2012, s'élèvent à environ 10% du budget national, en progression par rapport à 2011, tirées aussi bien par la production minière mais également pétrolière.



Années	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	TOTAL
Recettes déclarées Milliards FCFA									
Recettes déclarées M\$US	7,9	12,1	70,5	64,5	67,5	53,3	54,9	172,9	503,6
	15,8	24,2	141	129	135	106,6	109,8	345,0	1006,4
Nombre de sociétés et assimilées réconciliées	g	11	88	72	58	73	113	156	

4.2 Recommandations relatives au Rapport de validation 2011: Recommandation pour les Actions à l'avenir pour l'ITIE au Niger

Le Validateur, suite à sa mission en 2011, avait recommandé que les actions ci-dessous soient prises et le CNC en a apporté les réponses conséquentes appropriées et adaptées reprises dans les six (6) objectifs cités plus haut, de son Plan de travail 2014/2016 :

Domaine de recommandations de l'A.I. validateur	Réponse du CNC
Orientation stratégique : le comité interministériel est chargé de définir les grandes orientations politiques et stratégiques de l'ITIE et d'évaluer l'impact	Le CNC a produit le Plan de travail chiffré et actualisé pour la période 2014/2016 consécutif aux plans antérieurs. Ce plan est conforme au discours d'investiture du Président de la République et à la DPG
Mise en œuvre et suivi	Le Plan de travail 2014/2016 décline la mise en œuvre en six (6) objectifs jusqu'y compris la prochaine validation en 2016.
Renforcement des capacités	Objectif n°3 du Plan : stratégie de formation à travers un plan de formation pour le renforcement des capacités
Obstacles à la mise en œuvre	Objectif n°4 et 6 du Plan
Rapports ITIE	Objectif n°1 et 2 du Plan
Environnement Audit	Objectif n°5 du Plan (expertise et prospective)
Communication	Objectif n°2 du Plan
Autres	Objectif n°4 du Plan (propriété réelle)

5. Points forst ou faiblesses identifiés dans le processus ITIE

Point Fort: appropriation de la norme ITIE par la prise en compte de la situation contextuelle par le CNC

Une approche participative, a permis à *Siloé, le* Samedi 20 septembre 2014 de 9H10 à 17H20, au CNC de travailler sur l'ordre du jour suivant pour la préparation d'une feuille de route pour la production et la publication du rapport 2012 conforme à la Norme ITIE 2013.

- 1- Etat d'avancement du rapport pays 2012 (Situation des déclarations reçues et respects des standards ITIE (Administrations et sociétés; rapport interne; TDR et sélection de l'administrateur indépendant)
- 2- Difficultés rencontrées
- 3- Proposition de solutions
- 4- Elaboration d'une feuille de route pour la publication du rapport 2012

Les participants avaient retenu de traiter directement les exigences 3.1 à 3.12 en précisant les actions à réaliser et les responsables en charge de chaque action. (Ci-joint le suivi de l'exige 3 par action et responsabilité).

Le gabarit, élément principal des flux retenus pour la collecte des paiements et des revenus issus des IE a été discuté par type de flux. Le gabarit ci-après a été adopté pour vérification de conformité de la nomenclature appropriée dans le code général des impôts, la loi minière et le code pétrolier.

Gabarit

FLUX par nature	Bénéficiaires
Redevance Minière	DGI
Redevance ad valorem/pétrole	DGI
Tax OIL	DGI
Profit OIL	DGTCP
TIPP	SORAZ
Bonus pétrolier	DGTCP
Impôt sur la Plus value de Cession d'actifs	DGTCP
ISB	DGI
Dividendes miniers	SOPAMIN/ DGTCP
Dividendes pétroliers	DGTCP
IRC/IRVM	DGI
Contribution à la formation	MMDI /MEP
Redevance superficiaire annuelle	MMDI/MEP/DGI
Droits fixes	MMDI /MEP
Dépenses engagées par l'Etat	SOPAMIN
Droits de douanes et taxes assimilées	DOUANES
Taxes immobilières	DGI
Précompte ISB	DGI
TVA	DGI
TVA retenue à la source	DGI

ITS	DGI
Droits de timbre, d'enregistrement, d'immatriculation et publicité foncière	DGI
Pénalités	DGI
Autres (vignettes, taxe sur les EDII, TEA, taxes sur les contrats d'assurance, taxe professionnelle /Patente)	MMDI /DGI

Feuille de route rapport 2012

actions	échéances
Situation Contextuelle	27/09/2014
Collecte	08/10/2014
- Gabarit à finaliser le 23	23 /09/2014
- Approbation gabarit CNC par mail le 25/09	25 /09/2014
- Transmission aux entités déclarantes le 26/09 (relance SP)	26 /09/2014
- Retour le 08/10	08 /10/2014
Traitement des données draft rapport 15/10/2014	15/10/2014
Procédure sélection administrateur indépendant (tdr, CNC, contrat au plus	23/10/2014
tard le 23/10/2014)	
Rapport provisoire le 07/11/2014	07/11/2014
INPUT CNC /GOUVERNEMENT 14/11/2014	14/11/2014
Rapport final et avalisé par le CNC le 21/11/2014	21/11/2014
Qualité et suivi des actions	

Point Faible : Initiation à la prise en compte du secteur pétrolier naissant et rapprochement des flux issus de la production pétrolière notamment l'amont et les prestataires de service du domaine.

Le CNC a mis à contribution la Ministère du pétrole et le personnel de la CNPC et de la SORAZ pour une meilleure compréhension des flux comme la TIPP.

Un renforcement des capacités au niveau de la SORAZ et de la CNPC est nécessaire pour la production du rapport de rapprochement 2013 ITIE.

Le CNC doit entreprendre une mission d'étude sur le terrain à la SORAZ et à Agadem/CNPC en vue d'impacter les débats sur la chaine de valeur du secteur pétrolier.

Point Faible : Collecte des compagnies de recherche minière et des artisans miniers. La réflexion continue en vue d'une solution appropriée particulière à ces entités en rapport avec les Ministères.

6. Couts totaux de mise en œuvre

La mise en œuvre de l'ITIE s'appuie sur le Comité National de Concertation, le personnel du secrétariat permanent et l'allocation budgétaire pour le financement du Plan de travail.

Le personnel en activité au secrétariat permanent de l'ITIE Niger se présenta comme suit en 2014 :

- i- Personnel permanent: (M. ASKIA A. A.; HALITT NOUHOU; ARI KOURA M.; MAMANE OUMAROU; HAMISSOU DJAFAR D.; Melle AISSATA ABDOU HASSANE; MAMANE GADO G.). Huit (8) personnes
- ii- Experts court terme: (SOUMARE BOUBACAR; BOUBOU SOULEY). Deux (2) personnes
- iii- Sous comités CNC: groupe restreint de travail (collecte, communication et renforcement des capacités)
- iv- CNC (liste au point 9)

Le Budget prévisionnel est de :

	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Total
Périodes Sources de				
financement				
Budget national	185	285	240	710
BAD/PAMOGEF	145	100	100	345
MDTF/Banque Mondiale	PM	150	PM	150
Ambassade de France	PM	20	20	40
PRDSM/UE	PM	PM	PM	PM
Autres bailleurs	PM	PM	PM	PM
	330	555	360	

1245

Les réalisations au titre de l'année 2014 sont de 330 millions de FCFA) et réparties comme suit :

Périodes Sources de financement	Année 2014 (millions de FCFA)	Nature
Budget national	185	Trésor
BAD/PAMOGEF	145	Matériel et Fournitures et
		divers services
PRDSM/UE	20	Appui en Communication et renforcement des capacités
Autres bailleurs	-	

7. Commentaires supplémentaires

Le Plan de Développement Economique et Social (PDES), 2012-2015 a placé les industries extractives sur :

- le double plan stratégique, en précisant les orientations en la matière, et opérationnel en définissant les actions qui seront conduites pour accroître la valeur retenue et en faire bénéficier les Nigériens.
- la transparence spécifique dans les industries extractives par une approche de gouvernance globale dans laquelle s'inscrit l'ITIE notamment, l'inscription dans la Constitution de dispositions sur la bonne gouvernance des industries extractives prenant en compte le souci de l'information citoyenne, de l'obligation de rendre compte, de protection de l'environnement, de préservation des intérêts des générations présentes et futures et du développement local.

Le Niger a également entrepris l'élaboration et l'adoption d'une Charte de bonne gouvernance des industries extractives et de la loi sur la Transparence des Finances publiques. Les lois de règlement 2010 et 2011 et celle de 2012 ont été transmises à l'Assemblée Nationale pour adoption.

Par ailleurs, le Niger a amélioré son classement à l'indice de perception de la corruption (IPC) de Transparency International(TI) en passant de la 134ème place en 2011 au 103ème rang en 2014.

Enfin des Partenaires Techniques et financiers (PTFs) appuient le Niger dans la bonne gouvernance à travers des programmes comme le PAMOGEF.

8. Ce rapport d'activités a-t-il été discuté en dehors du Groupe multipartite ?

Les ONG comme le CODDAE s'approprient les rapports et la Norme ITIE en organisant des ateliers dans les régions en langue locale.

Les réseaux pour la transparence des IE existent au Niger et travaillent indépendamment à côté du CNC et de véritables débats y sont engagés par ces réseaux de parlementaires de journalistes et d'élus locaux du CESOC.

La Cour des comptes produit un rapport sectoriel sur les revenus issus du secteur pétrolier, gazier et minier. La Cour a recruté des Cabinets externes pour produire ces rapports sectoriels.

Les ministères en charge des mines et du pétrole ont fait appel à un audit sur leur secteur respectif.

Enfin le rapport ITIE est soumis au Ministères en charge du Plan pour les besoins du FMI.

Composition détaillée du Groupe multipartite durant la période concernée (y compris le détail du nombre de réunion et des présences)

Conformément à l'arrêté 073/PM du 4 Juillet 2005, le Comité National de Concertation est composé de trente trois membres représentant les structures suivantes :

- Administration: 20 membres (y compris le président: le Ministre des Mines et de l'Energie, Assemblée nationale, cour des comptes, cour suprême, autres corps constitués)
- Société civile : 6 membres
- Autres: 4 membres (un représentant de l'ordre des avocats, un représentant de la Chambre de Commerce, d'Agriculture, d'Industrie et d'Artisanat du Niger-CCAIAN, un représentant des médias privés, et un représentant des médias publics)
- Secteur minier privé : 4 membres

Il n'y avait pas d'entreprises pétrolières en phase de production au moment de la mise en place du CNC, ni pendant la période couverte par le premier rapport ITIE.

Un plan d'Action prioritaire ITIE Niger budgétisé pour les années 2008-2010 a été adopté le 30 aout 2007 et révisé le 30 octobre 2008 et publié aussi bien dans la presse publique que dans les journaux privés et bulletins de certaines OSC.

La liste des membre parties prenantes au processus ITIE se présente comme suit en 2014 :

COMITE NATIONAL DE CONCERTATION ITIE NIGER (Liste de présence 2014):

NOM et PRENOM	ORGANE OU STRUCTURE
Alfary Zarra	DS/MMDI
Dantia Moussa	CCIAN/CFE
Mahamane Balarabé	DGI/MF
Omar Diallo	ORTN
Fourera Maiga	COMINAK
Kindo Hamadou	SML SA
Mme Bagnan Aissata Fall	ANLC-TI
Lokoko Abdou	CCOAD
Seybou Salah	SYNAMIN
Zabeirou Rabo	ADM/MJ/DH
Boube Mamane	MEN
Boubacar Nalado Idi	ME/P
Hama Souleymane	SOMAIR
Illa Kané	Presse privée
Ali Idrissa	ROTAB
Issa Garba Tahirou	CEQ/VC
Solli Ramatou	GREN
Adamou Moussa Abba	SWISSAID

Récapitulatif des importantes réunions du CNC en 2014

<u>ITEM</u>	ORDRE DU JOUR	DATE ET LIEU	OBSERVATION
1	 Situation de la préparation du 5éme rapport Situation de la préparation du Rapport de mise en œuvre Point sur le "Projet Pilote de Propriétaire Réel". 	13 juin 2014 Immeuble ONAREM Niamey salle 329	Quorum atteint
2	Réunion d'information à l'intention des compagnies de recherche sur les exigences ITIE en matière de déclaration des revenus miniers et pétroliers	Jeudi 17 Juillet 2014 Immeuble ONAREM Salle 329	Quorum atteint
3	Réunion d'information relative à l'interpellation des OSC membres du CNC de l'ITIE Niger et d'autres acteurs de la Société civile	Mardi 22 Juillet 2014 CNEDD/Cabinet du Premier Ministre	Quorum atteint
4	Retraite à Siloé dont l'objectif est la préparation d'une feuille de route pour la production et la publication du rapport 2012	Samedi 20 Septembre 2014 Siloé	Quorum atteint
5	Présentation du Rapport provisoire 2012 situation contextuelle et Rapport collecte 2012 (Administrateur indépendant)	Vendredi 26 décembre 2014 Hôtel terminus	Quorum atteint
6	Lancement du rapport ITIE final 2012 - Les informations contextuelles Aucune modification n'a été apportée à cette partie du rapport rédigée par le CNC et prise en compte par l'Expert dans son rapport final. - La collecte et la réconciliation des déclarations de paiements et des revenus 2012	Mercredi 31 décembre 2014 CNEDD/Cabinet du Premier Ministre	Quorum atteint

Approuvé par le Groupe multipartite :

NOM et PRENOM	ORGANE OU STRUCTURE	Signature
Alfary Zarra	DS/MMDI	-
Dantia Moussa	CCIAN/CFE	
Mahamane Balarabé	DGI/MF	
Omar Diallo	ORTN	
Fourera Maiga	COMINAK	
Kindo Hamadou	SML SA	
Mme Bagnan Aissata Fall	ANLC-TI	
Lokoko Abdou	CCOAD	
Seybou Salah	SYNAMIN	
Zabeirou Rabo	ADM/MJ/DH	
Boube Mamane	MEN	
Boubacar Nalado Idi	ME/P	
Hama Souleymane	SOMAIR	
Illa Kané	Presse privée	
Ali Idrissa	ROTAB	
Issa Garba Tahirou	CEQ/VC	
Solli Ramatou	GREN	
Adamou Moussa Abba	SWISSAID	

Date: 30 juin 2015

Annexes

Annexe 1 : Budget prévisionnel 2014/2016

Le Budget global est de 1 245 000 000 FCFA (un milliard deux cent quarante cinq millions de FCFA) sur une période de trois (3) ans. Il est attendu du gouvernement et de l'appui des partenaires au développement : **(en millions de FCFA)**

	Année	Année 2015	Année 2016	Total
Périodes Sources de	2014			
financement				
Budget national	185	285	240	710
BAD/PAMOGEF	145	100	100	345
MDTF/Banque Mondiale	PM	150	PM	150
Ambassade de France	PM	20	20	40
PRDSM/UE	PM	PM	PM	PM
Autres bailleurs	PM	PM	PM	PM
	330	555	360	

1245

Annexe 2 : Norme et Plan de travail

$1. \ \ La\ norme\ ITIE\ et\ sa\ prise\ en\ compte\ dans\ le\ Plan\ 2014/2016$

La Norme ITIE	Le Plan de Travail ITIE Niger
1.4 Le Groupe multipartite est tenu de convenir et de tenir à jour un plan de travail, entièrement chiffré et compatible avec les échéances de déclaration et de Validation fixées par le Conseil d'administration de l'ITIE. Le plan de travail doit :	 Le Groupe multipartite publiera, avant le 31 décembre 2013, un plan de travail actualisé en conformité avec l'Exigence 1.4 de la Norme ITIE. la République du Niger est tenue de publier le rapport ITIE de 2011 conformément aux Règles de l'ITIE avant le 31 décembre 2013 ;
	- le rapport ITIE de 2012 conformément à la Norme ITIE avant le 31 décembre 2014 ; et
	- le rapport ITIE de 2013 conformément à la Norme ITIE avant le 31 décembre 2015.
	 Le Conseil d'administration de l'ITIE a fixé au 1er janvier 2016 la nouvelle date butoir de début de Validation du Niger selon la Norme ITIE. La Validation sera administrée et financée par le Secrétariat international.
	- la République du Niger est tenue de publier un rapport d'activité annuel de 2013 avant le 1er juillet 2014.
a) Fixer des objectifs de mise en œuvre de l'ITIE compatibles avec les Principes de l'ITIE et reflétant les priorités nationales des industries extractives. Les Groupes multipartites sont invités à considérer l'adoption d'approches innovantes pour renforcer la mise en œuvre de l'ITIE, afin d'améliorer l'exhaustivité des déclarations ITIE et la compréhension qu'a le public des revenus ainsi que de favoriser le maintien de niveaux élevés de transparence et de redevabilité dans la vie publique, les activités du gouvernement et les affaires.	Analyse Prospective en vue d'anticiper le changement dans les IE : outil d'aide à la décision
b) Refléter le résultat des consultations avec les principales parties prenantes, et être avalisé par le Groupe multipartite.	Réunion en plénière du CNC le 19 novembre avec M. Wouter et réunion du 20 avec le groupe restreint de travail sur le Plan 2014/2016 de l'ITIE Niger. Réunion du 5 décembre 2013 de ce groupe pour finaliser les objectifs retenus, les actions et le budget. Un Projet du Plan a été élaboré et sera soumis au CNC
c) Inclure des activités mesurables et assorties de délais d'exécution précis visant à atteindre les objectifs convenus. Le périmètre d'application de la mise en œuvre de l'ITIE devra être adapté pour contribuer aux objectifs souhaités tels qu'ils ont été identifiés lors du processus de consultation. Le plan de travail doit :	Voir les directives de l'ITIE et les échéances Le Renforcement des capacités y est prévu à tous les niveaux des parties prenantes sur la chaine des valeurs des IE

i. évaluer et exposer les plans destinés à aborder les contraintes potentielles en matière de capacités des entités de l'État, des entreprises et de la société civile qui pourraient constituer un obstacle à une mise en œuvre efficace de l'ITIE; ii. aborder le périmètre d'application de la déclaration ITIE, en incluant les plans sur la manière de gérer les aspects techniques de la déclaration tels que l'exhaustivité et la fiabilité des données (cf. les Exigences 4 et 5);	Le respect des normes en matière d'audit et de commissariat aux comptes par les IE, la norme INTOSAI par le contrôle effectué par la Cour des Comptes et le respect de la Constitution par la publication désagrégée, société par société des flux miniers et pétroliers au Niger.
iii. identifier et élaborer des plans pour aborder tout obstacle juridique ou réglementaire qui pourrait nuire à la mise en œuvre de l'ITIE, y compris, le cas échéant, tout plan destiné à intégrer les Exigences de l'ITIE dans les législations ou réglementations nationales.	Constitutionnalisation articles 148 à 150
d) Le cas échéant, identifier les sources domestiques ou externes de financement et d'assistance technique afin d'assurer la mise en œuvre du plan de travail convenu dans les délais impartis	Budget national PRDSM/UE PAMOGEF/BAD Ambassade de France Banque Mondiale
e) Être rendu largement accessible au public, par exemple au moyen d'une publication dans la presse écrite, sur le site Internet national de l'ITIE et/ou sur les sites Internet de l'entité de l'État et du ministère concerné, ou de par son affichage dans des lieux qui sont facilement accessibles au public.	Site www.itieniger.ne Affichages journaux
f) Faire l'objet d'une revue et d'une mise à jour annuelles. Dans sa revue du plan de travail, le Groupe multipartite devra envisager d'étendre le niveau de détail et le périmètre des déclarations ITIE, notamment pour tenir compte de questions telles que la gestion des revenus et des dépenses (3.7-3.8), les paiements de frais de transport (4.1.f), les dépenses sociales discrétionnaires (4.1.e), les transferts infranationaux ponctuels (4.2.e), la propriété réelle (3.11) et les contrats (3.12). Conformément à l'Exigence 1.3 (g)(viii), le Groupe multipartite est tenu de documenter ses discussions et ses décisions.	Revue des gabarits actuels et extension aux : Frais de transport ; dépenses sociales discrétionnaires ; transferts de fonds ponctuels ; contrats et à la propriété réelle
g) Inclure un calendrier de mise en œuvre compatible avec les échéances de déclaration et de Validation fixées par le Conseil d'administration de l'ITIE (cf. 1.6 ci-après), et qui prenne en considération les exigences administratives telles que le processus de recrutement et le financement.	Echéances du Secrétariat International de l'ITIE Budget national et programme des partenaires pour le financement

Annexe 3 : le Plan de travail 2014/2016

	jectifs prioritaires xpliquer)	Contexte : conditions préalables et risques	Contraintes de capacité	Activités	Partenaires de la coopération et liens avec d'autres processus de réforme	Calendrier	Coûts et financement (en millions de FCFA)
1.	Expliquer la contribution du secteur à l'économie	Le Niger a entrepris depuis quelques années une démarche de gouvernance globale en adhérant entre autre à l'ITIE en 2005 L'Etat, accorde une place de choix au développement du secteur extractif et à sa contribution dans la croissance économique.	Faiblesse des ressources humaines du Secrétariat permanent en quantité et en qualité	 Produire les rapports pays (2012/2013/2014/ 2015) 	PDES, révision des codes minier et pétrolier, directive CEDEAO, Vision minière africaine (UA) ITIE international	2014-2016	400
				 Produire les rapports de mise en œuvre 		2014-2016	20
				 Produire des rapports de prospectives 			30
				Produire le rapport de validation		2016	100
				 Analyser les données pour définir la contribution à l'économie 		2016	5
				 Traduire l'analyse et les rapports en messages simples destinés au grand public sous forme d'affiches, infographies, émissions TV et radio y compris en langues nationales 		2014-2016	10
2.	Déterminer si le gouvernement perçoit ce qu'il est supposé recevoir	Renforcement de la capacité de l'administration nigérienne en matière de négociation de contrats et de conduite d'audits sur la fiscalité des compagnies minières et pétrolières, Développement des outils de suivi et de contrôle (cadastres minier et pétrolier performants et informatisés, système d'informations géologiques,	Faible capacité (ressources humaines et financières) de l'administration nigérienne en matière : - d'audit des industries extractives et - de suivi des contrats	 Publier des rapports pays exhaustifs incluant la divulgation gouvernementale complète des revenus issus des industries extractives ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières Analyser ces rapports afin de relever les anomalies 	BAD, Banque mondiale PDES	2014-2016	120

		minières et pétrolières). Volonté politique, Utilisation rationnelle et motivation des ressources humaines Capacité de l'administration à collecter et à centraliser les données		(infractions aux conventions, codes minier et pétrolier entrainant un manque à gagner)			
3.	Alimenter le débat public responsable sur les IE afin de : - renforcer le contrôle citoyen sur la gestion des ressources naturelles - renforcer la responsabilité des entreprises et du gouvernement envers les citoyens et les communautés	Dispositions de la Constitution sur la gouvernance des industries extractives prenant en compte le souci de l'information citoyenne, de l'obligation de rendre compte, de protection de l'environnement, de préservation des intérêts des générations présentes et futures et du développement local	Faible capacité des parties prenantes dans le domaine des IE y compris le cycle "recherche, production, commercialisation et les contrats et conventions à chaque étape"; gestion mine et après mine	Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication ITIE Niger Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de renforcement des capacités des parties prenantes ITIE Niger	BAD, Banque mondiale, UE et Ambassade de France PDES	2014-2016	200
4.	Identifier les conflits d'intérêt	Disposer de données sur la composition du capital des entreprises et sur leurs actionnaires	Les statuts des entreprises ne sont pas toujours explicites sur les propriétaires réels (utilisation de prête-noms) Certaines entreprises ne sont pas de droit nigérien d'où un accès difficile à leurs statuts	Participer au projet pilote sur les propriétaires réels	Secrétariat International ITIE	2014	10
5.	Contribuer au renforcement des capacités du gouvernement en matière de gouvernance et de planification des IE	Stabilité politique Dispositions de la Constitution sur la gouvernance des industries extractives prenant en compte le souci de l'information citoyenne, de l'obligation de rendre compte, de protection de l'environnement,	 Moyens financiers insuffisants Indisponibilité des participants 	 Rechercher d'expertise et des financements Poursuivre l'analyse prospective sur les industries extractives et proposer des recommandations au gouvernement 	BAD, Banque mondiale, UE et Ambassade de France	2014-2016	150

		de préservation des intérêts des générations présentes et futures et du développement local					
6.	Prévenir les conflits / Renforcer la confiance afin d'améliorer le climat de travail et celui des affaires	Groupe multipartite représentatif et fonctionnel	 Irrégularité des réunions du CNC Psychose sécuritaire dans le pays Lourdeurs et lenteurs administratives (traitement des dossiers techniques et financiers) 	 Etablir et respecter un agenda de réunion conformément au règlement intérieur Mener la réflexion au sein du CNC et faire des recommandations aux parties prenantes 	et Ambassade de France	2014-2016	200

Annexe 5 : ACCORD DE PARTENARIAT STRATEGIQUE ENTRE L'ETAT DU NIGER ET AREVA

Signature d'un Accord de partenariat stratégique entre l'Etat du Niger et AREVA

Communiqué de presse

GROUPE / MINES

26 mai 2014

Ce 26 Mai 2014, à Niamey, MM. Omar Hamidou Tchiana, Ministre d'Etat, Ministre des Mines et du Développement industriel du Niger, Gilles Baillet, Ministre des Finances du Niger, et Luc Oursel, Président du Directoire d'AREVA, ont signé un accord renouvelant le partenariat stratégique entre l'Etat du Niger et le groupe AREVA.

L'accord inscrit le renouvellement des conventions minières des sociétés SOMAÏR et COMINAK dans le cadre de la loi minière nigérienne de 2006. Les deux parties prendront les mesures nécessaires pour assurer la rentabilité économique et financière de ces entreprises et privilégier le maintien de l'emploi.

L'Etat du Niger et AREVA ont convenu de la nigérisation des postes de Directeurs Généraux de SOMAÏR et COMINAK respectivement en 2014 et 2016, ce qui représente pour le Niger un pas très important dans sa participation à la gouvernance des sociétés.

Les prix actuels de l'uranium ne permettant pas la rentabilité de l'exploitation du gisement d'Imouraren, l'Etat du Niger et AREVA mettront en place un comité stratégique paritaire qui décidera du calendrier de sa mise en production en fonction de l'évolution du marché.

AREVA va apporter son soutien financier à des projets d'infrastructures et de développement local :

le financement de la route Tahoua-Arlit à hauteur de 90 millions d'euros (environ 60 milliards FCFA);

la construction d'un immeuble d'une valeur de 10 millions d'euros (6,5 milliards CFA) pour abriter les sociétés minières et dont le Niger sera propriétaire;

l'accélération de la mise en valeur de la vallée de l'Irhazer pour 17 millions d'euros (11 milliards FCFA).

Le Président du Directoire d'AREVA Luc Oursel a déclaré à l'issue de la signature : « dans le contexte d'un marché de l'uranium difficile, AREVA et l'Etat du Niger sont parvenus à un accord équilibré et durable pour poursuivre leur partenariat historique. Je salue cet accord qui engage les partenaires sur le long terme et consacre la place majeure du Niger au sein de l'industrie mondiale de l'uranium. Je suis particulièrement heureux pour le Niger et pour AREVA ».

Le Ministre d'Etat Omar Hamidou Tchiana, au nom du Gouvernement de la République du Niger, a félicité les équipes de négociation pour « leur engagement depuis plusieurs mois, dans un esprit de parfaite compréhension et de respect mutuel ». Il a salué la signature de cet accord, qui consacre enfin un "partenariat équilibré" comme l'a souhaité le Président Issoufou Mahamadou. >> (Extrait site Areva)